

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	9
Présents	35	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 12 décembre 2022, après convocation légale reçue le 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

Étaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budgets annexe – Remboursement de frais de personnel budget « collecte et traitement des déchets »

Madame Carine BLANC, Vice-présidente rappelle à l'assemblée que la communauté de communes « Les Sorgues du Comtat » a créé un budget annexe « collecte et traitement des ordures ménagères », et celui-ci comprend des frais de personnel
Les salaires et charges sont mandatés sur le budget principal, et ce budget annexe remboursera en fin d'année le coût total.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 28 novembre 2022 ;

Le Conseil communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Président, entendu, et après en avoir délibéré par 43 voix pour et 1 abstention (R IGOULEN),

DECIDE que le budget Collecte et traitement des déchets (à compter du 1^{er} juillet 2022) rembourse au budget général :

- Le coût total des agents affectés au service ramassage des ordures ménagères, tri sélectif et ambassadeur de tri soit :
 - 22 postes d'adjoint technique
 - 8 postes d'adjoint technique non titulaires
 - 15 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 11 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - 6 postes d'agent de maîtrise
 - 3 postes d'agent de maîtrise principal
 - 1 poste de technicien territorial
 - 1 poste de technicien territorial 2^{ème} classe
- Le coût total des agents affectés à l'administratif ordures ménagères
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 50% du coût des agents affectés aux services Technique, Accueil, Accueils CTC, garage
 - 4 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal
 - 1 poste de DGST
 - 2 postes de rédacteur
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- 20% du coût des agents affectés aux services supports (comptabilité, finances, RH, Marchés publics, direction, communication)
 - 7 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'adjoint administratif
 - 2 poste d'attaché principal
 - 1 poste d'attaché
 - 1 poste de DGS
 - 1 poste de rédacteur
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Le coût total d'un agent pour l'entretien des locaux
 - 1 poste d'adjoint technique

PRECISE Le budget annexe « collecte et traitement des déchets » remboursera à l'appui d'un état les dépenses de Personnel au Budget principal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
 Les Sorgues du Comtat**

Le Secrétaire de séance,

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le : 14 décembre 2022
 Affiché le : 15 décembre 2022

